

ADM 07	Procédure Participation Financière d'une compétition Régionale, Nationale, internationale par un club de la Ligue	
---------------	--	---

Objet de la procédure

Cette procédure vise à décrire l'organisation et le fonctionnement de la création d'une compétition Régional ou National par un club de la Ligue.

<u>Définition</u>	Fonctionnement et création d'une compétition Régionale, Nationale ou Internationale par un club de la Ligue.
--------------------------	--

<u>Domaine d'application</u>	Sous la responsabilité du Responsable de la discipline et du Président de Ligue.
-------------------------------------	--

Prise en charge des demandes	<p><u>Le club :</u> Comment : Par courrier ou mail auprès du Président de la discipline. Transmission de l'ensemble de votre dossier</p> <p>Quand : Au plus tard 1 mois. A qui : Président de la discipline.</p> <p>Le Président de la discipline Comment : Validation auprès du Trésorier Général et auprès du club organisateur. Quand : Le plus rapidement possible avant la date de la compétition. A qui : Au Président de club</p>
-------------------------------------	--

Aide financière	<p><u>Le club :</u> Obligation : Le club fera figurer sur son affiche et par tout autre moyen la participation de la ligue à cet évènement.</p> <p><u>Le Ligue :</u> Matériel : La Ligue prêtera gratuitement le matériel ligue (ne pas oublier de faire la demande (voir ADM 05).</p>
------------------------	--

	<p><u>Le club :</u> Émission d'une facture à la ligue (auprès du Trésorier Général et copie Président de la Commission) avec le motif suivant : <u>Participation financière à l'organisation de</u></p> <p><u>Montant :</u> Manifestation Régionale : selon commission avec Maxi 100.00 € (Maxi 2 par club et par saison. Régler par la Commission Régionale) Manifestation Nationale : 200.00 € (Régler par la Ligue) Manifestation Internationale : 300.00 € (Régler par la Ligue) Votre facture doit parvenir au Trésorier Général au maximum 1 mois après la manifestation. Après ce délai, elle ne sera plus prise en compte</p>
--	--

Le choix du jury pour une compétition Régional	<p>Il incombe au Responsable des Juges de Bourgogne Franche-Comté qui en début de saison répartit les juges sur les différentes compétitions régionales en fonction de leur disponibilité et de façon à garder un équilibre entre juge stagiaires / juges nationaux et régionaux.</p> <p>La priorité est donnée aux Juges de Bourgogne Franche-Comté, toutefois et dans le but de former les juges stagiaires, ils pourront être encadrés par des juges nationaux et régionaux de Bourgogne Franche-Comté ou d'autres régions.</p> <p>Tous les juges nationaux, régionaux ou stagiaires devront présenter leur licence en début de saison (photocopie) sinon ils ne pourront pas officier.</p> <p>Le choix du Juge Arbitre incombe également au responsable des juges ; il sera soit national, soit régional et forcément national pour les qualifications des championnats de France à savoir PBM, Qualif. France Route, Qualif. France Piste.</p>
---	---